

## Commune de VILLARD-SUR-DORON

### Conseil Municipal du jeudi 26 novembre 2009 à 20 heures

**Présents :** Mesdames et Messieurs Emmanuel HUGUET, Patricia PALLUEL-BLANC, Jean-Paul HENRIOUX, Dominique REGE METRAL, Patrick BONNEFOY, Jean-François DUGIT-GROS, Xavier HERPIN, Carine MEILLEUR, Cédric MEILLEUR, Karine MEILLEUR, André PALLA Christelle PERSONNAZ, Denis ROUX.

**Absents excusés :** Bruno MEILLEUR, Hélène DURAND

**Secrétaire de Séance :** Carine MEILLEUR

**Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité les points suivants :**

**Point n° 1** – Le cabinet ETIS, représenté par Mme Arlette HINTZY, ergonomiste est retenu pour une mission d'étude de poste de travail d'un adjoint technique, dont le coût, estimé à 4 440.15 €, sera pris en charge par le Fond pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

**Point n° 2** – La 7<sup>ème</sup> modification statutaire du syndicat ARLYSERE concernant l'adhésion de la commune de Sainte Hélène sur Isère.

**Point n° 3** – La 1<sup>ère</sup> modification statutaire du SIVU SCOT concernant l'adhésion de la commune de Sainte Hélène sur Isère.

**Point n° 4** – Le principe du remboursement des frais de secours sur le domaine skiable et arrête les tarifs ci-après pour la saison 2009-2010 : bas des pistes 45 €, zone rapprochée 195 €, zone éloignée 330 €, hors des pistes balisées 645 € et secours aux frais réels engagés avec chenillette 165 €/heure, pisteur secouriste 41 €/heure, scooter 65€/heure, véhicule 4x4 : 68 €/heure, secours hélicoptère 48.38 €/minute de vol.

**Point n° 5** – Le principe du remboursement des frais de transports en ambulances liés aux secours sur piste et arrête les tarifs ci-après : Piste des Saisies ⇒ cabinets médicaux des saisies 150 €, Pistes des Rosières ⇒ cabinets médicaux des saisies 180 €, pistes des saisies ⇒ hôpital d'Albertville 300 €.

**Point n° 6** – le principe du remboursement des frais de secours liés à toutes pratiques sportives : randonnée pédestre, équestre, en raquettes, à ski, la pratique de moto neige, luge, snow, surf, escalade, vol libre, parapente, deltaplane, planeur, montgolfière, canyoning, rafting, spéléologie, VTT, quad. Les tarifs sont ceux précisés aux points 5 et 4.

**Point n° 7** – Coupes de bois en forêt communale : environ 1200 m<sup>3</sup> sur les parcelles V2, L2, R1 et Q seront martelées et proposées à la vente en bois sur pied.

**Point n° 8** – Les tarifs des prestations communales en 2010 : intervention des véhicules communaux avec chauffeur (caterpillar – unimog- hydréma, mercedes : 94 €/h, Renault Kangoo et Citroen Berlingo : 17 €/h, mitsubishi : 23 €/h.

Tarif horaire des employés communaux : 26 €, l'indemnité de gardiennage de l'église est de 468 €, le tarif d'occupation du domaine public : 8 €/m<sup>2</sup>/an. Les concessions et prestations funéraires, le coût des photocopies, les tarifs de location de la salle polyvalente restent inchangés.

**Point n° 9** – Les tarifs de fourniture d'eau potable en 2010 sont les suivants :

Location et remplacement de compteur : 3 m<sup>3</sup> : 19 € et 60 €, 5 m<sup>3</sup> : 25 € et 70 €; 7 m<sup>3</sup> : 54 € et 186 €, 10 m<sup>3</sup> : 55 € et 193 €; 20 m<sup>3</sup> 92 € et 317 €.

Abonnement : 62 €

Consommation : de 1 à 100 m<sup>3</sup> = 0.95 €/m<sup>3</sup>, au-delà de 100 m<sup>3</sup> : 73 €/m<sup>3</sup>

Redevance pollution : 0.19 € m<sup>3</sup>

**Point n° 10** – l'indemnité de conseil versée au comptable du trésor pour l'année 2009

**Point n° 11** – Afin de bénéficier d'une subvention du Conseil Général dans le cadre des travaux d'eau potable du secteur des Dévies, les travaux d'enrochement et d'enrobés seront rattachés à cette opération.

**Point n° 12** – Nouveau contrat de l'agent technique chargé de la cantine et de l'accueil du matin pour les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres de l'année scolaire 2009-2010, pour un total de 16 heures par semaine.

**Point n° 13** – Actualisation du règlement de la salle polyvalente : en cas de remise des clés sans état des lieux contradictoire, le locataire ne pourra pas contester la facturation d'heures de ménage à 26 € de l'heure si cela s'avère nécessaire. La location de salle polyvalente sera gratuite pour les élus et les employés communaux 1 fois par an.

**Point n° 14** – la reconduction des navettes en autocar entre Bisanne 1500 et les Saisies pendant la saison d'hiver 2009-2010 les mardis et mercredis des vacances de Noël, les mercredis et jeudis pendant les vacances de février, le mercredi le reste du temps. Ces transports seront assurés par l'entreprise FAURE STA pour un montant de 240 € TTC la soirée.

**Point n° 15** – La convention de mise à disposition de la commune d'un agent du SIVOM des Saisies du 15-12-2009 au 15-06-2010 pour des travaux de viabilité hivernale, d'entretien des bâtiments communaux et de voirie.

**Point n° 16** – Décisions modificatives budget M14 : virements de crédits entre les chapitres liés aux dépenses d'achat du terrain SODEBA, aménagement de la cantine, école numérique et salaires des agents titulaires.

**Point n° 17** – modalité de prise en charge des communications téléphoniques afférentes à l'utilisation du système d'alerte rapide Cédralis acquis par Arlysère et mis à disposition des communes.

**Point n° 18** -Approbation par 12 voix pour et une abstention de la motion proposée par la fédération des maires ruraux concernant la réforme des collectivités territoriales et à la suppression de la taxe professionnelle.

#### Questions diverses

- Information sur les tarifs de la cantine : prix d'un repas avec inscription trimestrielle : 2.71 €, repas occasionnel : 4.93 €
- Les rapports d'activités 2008 des syndicats Arlysère et SIVU SCOT sont accessibles sur les sites [www.arlysere.fr](http://www.arlysere.fr) et [www.scot-arlysere.org](http://www.scot-arlysere.org)
- Accueil du 11 janvier au 13 février 2010 de Melle Adélaïde BLANG GONNET en stage de secrétariat.
- La procédure en référé dans l'affaire Boon Falleur/commune de Villard a été rejetée par le tribunal administratif.
- Compte rendu du Conseil d'administration de la Régie des Saisies, élection du nouveau Président M. Jean-Paul CUVEX COMBAZ et du Vice Président M. Hervé GACHET, présentation des travaux réalisés et des projets.
- Compte rendu du Comité du SIVOM des Saisies (voir le compte rendu sur le site des Saisies)
- la cérémonie des vœux aura lieu le jeudi 7 janvier 2010 à 18 h 30

**Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 21 JANVIER 2010 à 20 h 00**